



**La Bruyère**  
Commune Citoyenne

**COMMUNE DE LA BRUYERE**  
**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation  
Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu **le mercredi 29 juin 2022**, à 19 H 30, **en la Maison des Citoyens**

Le Directeur général,

Y. GROIGNET



Le 20 juin 2022  
Le Bourgmestre,

Y. DEPAS

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 25 mai 2022 : Approbation
2. Comptes annuels communaux : Exercice 2021 : Approbation
3. Budget communal : Exercice 2022 : Modification budgétaire n° 1 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
4. Comptes annuels du CPAS : Exercice 2021 : Approbation
5. Budget du CPAS : Exercice 2022 : Modification budgétaire n° 1 : Services ordinaire et extraordinaire : Approbation
6. Compte de l'Eglise Protestante de Gembloux : Exercice 2021 : Approbation
7. Compte de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2021 : Réformation : Approbation

8. Compte de la Fabrique d'Eglise d'Emines : Exercice 2021 : Réformation :  
Approbation
9. Administration communale : Service Externe de Prévention et de Protection du Travail (SEPPT en abrégé) : Marché public conjoint avec le CPAS : Convention :  
Approbation
10. Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY en abrégé) : Audit : Résultats :  
Présentation de l'Echevine
11. Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY en abrégé) : Mise en œuvre :  
Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
12. Patrimoine Communal : Construction du hall omnisports : Evolution du dossier :  
Présentation de l'Echevin
13. Amnesty International : Monsieur Yiliyasijiang Reheman : Adoption : Décision
14. Enseignement : Plan de pilotage de 2 implantations scolaires : Sections de Saint-Denis  
et Warisoulx : Approbation
15. Enseignement : Appel à candidatures pour un poste de Directeur temporaire et profil  
de fonction : Implantation scolaire d'Emines : Approbation
16. Administration communale : Gestion du portefeuille d'assurances : Marché public  
conjoint de services : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché

#### HUIS CLOS

17. Désignation d'un instituteur primaire temporaire à temps partiel (10 périodes) aux  
écoles communales de La Bruyère.
18. Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (1 période) aux  
écoles communales de La Bruyère (Rhisnes).
19. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (14 périodes) aux  
écoles communales de La Bruyère (Emines).
20. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (5 périodes) aux  
écoles communales de La Bruyère (Emines).
21. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (6 périodes) aux  
écoles communales de La Bruyère.
22. Enseignement : Démission d'un maître de philosophie et citoyenneté (CPC) pour 1  
période aux écoles communales de La Bruyère.

23. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à mi-temps d'ordre purement personnel.
24. Ratification de la demande de disponibilité pour convenance personnelle d'une Directrice définitive à temps plein.
25. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps d'ordre purement personnel.
26. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à mi-temps d'ordre purement personnel.
27. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps d'ordre purement personnel.
28. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à 1/5 temps.
29. Ratification de l'octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à 1/5 temps.
30. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps partiel (25 périodes) aux écoles communales de La Bruyère : Modification du motif de remplacement.

## COMMENTAIRES

1. /

2.-3. Voir annexes

4.-5. Voir annexes

6.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Recettes	42.391,46 €	21.263,00 €	40.086,15 €
Dépenses	27.506,53 €	21.263,00 €	16.530,57 €
Boni	14.884,93 €	0	23.555,58 €

La dotation communale s'est élevée à 1.257,06 € pour 30 âmes.

7.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Recettes	17.374,49 €	15.261,89 €	20.542,28 €
Dépenses	10.075,48 €	15.261,89 €	13.595,20 €
Boni	7.299,01 €	0	6.947,08 €

8.

	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
Recettes	58.372,73 €	33.129,17 €	48.633,73 €
Dépenses	30.439,68 €	33.129,17 €	37.638,16 €
Boni	27.933,05 €	0	10.995,57 €

9. Aujourd'hui, la Commune et le CPAS disposent chacun d'un Service Externe de Prévention et de Protection du Travail (SEPPT en abrégé).

Dans le cadre du développement continu de synergies entre ces 2 Institutions, il est envisagé de lancer prochainement un marché public conjoint afin de désigner un SEPPT commun d'autant plus que l'ensemble du personnel administratif est regroupé dans un même bâtiment et que les missions dévolues à cet organe extérieur seront identiques.

Une convention de collaboration consacre cette démarche conjointe et son contenu est soumis à l'approbation du Conseil.

10. /

11. Le 26 novembre 2020, le Conseil a informé la Wallonie de son intention de déposer sa candidature à l'appel à projet « Communes Pilotes Wallonie Cyclable » pour le 31 décembre 2020 au plus tard.

Le 20 mai 2021, le Gouvernement Wallon a informé le Collège que son dossier, déposé dans le délai imparti, avait été retenu et bénéficierait dès lors d'un subside de 300.000 € pour la mise en œuvre de son PIWACY 2020-2021.

Une première mouture de celui-ci a été approuvée par le Conseil le 27 janvier 2022 avant que les modifications requises par le Pouvoir subsidiant n'entraînent une nécessaire adaptation de ce document dont le devis estimatif est désormais porté à 2.093.402,25 € TVAC.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur le contenu du cahier spécial des charges rédigé pour préciser les modalités pratiques de la concrétisation de ces projets.

12. /

13. Le 25 avril 2019, le Conseil adoptait Madame Guligeina Tashimaimaiti, chinoise issue de la minorité ouïghour, détenue par les Autorités de son pays.

Suite à la mobilisation internationale autour de cette personne, ce dossier a connu un dénouement heureux dans la mesure où une libération est intervenue.

A la suite de ce succès, Amnesty International sollicite les Autorités communales en vue de l'adoption de Monsieur Yiliyasijiang Reheman, jeune ouïghour probablement détenu dans un des « centres de transformation et d'éducation » du Xinjiang. Il est demandé par ailleurs d'informer les Autorités chinoises de cette démarche humanitaire et de libérer l'intéressé en l'absence de toute inculpation à son encontre.

14. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté le 12 septembre 2018 le décret « pilotage » dont l'article 67 précise qu'un plan de pilotage doit être élaboré dans chaque établissement pour une durée de 6 ans.

Etabli par la Direction de chaque implantation en collaboration avec son équipe pédagogique et éducative, à la lumière du contexte spécifique de ladite école, du projet d'établissement, des lignes directrices fixées par le Pouvoir Organisateur et des moyens disponibles, ce document doit comprendre tant les objectifs spécifiques et les stratégies pour les atteindre, qu'un diagnostic collectif des forces et faiblesses de ladite école ainsi que leurs origines.

Le 25 février 2021, le Conseil a approuvé le Plan de pilotage des écoles de Saint-Denis et Warisoulx.

Toutefois, le Délégué aux Contrats d'Objectifs (DCO en abrégé) a requis son adaptation à certaines recommandations de sorte que ce document actualisé est soumis, à nouveau, au vote des Conseillers.

15. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la gestion de l'école d'Emines est assurée, en l'absence du titulaire, par une Directrice temporaire dans l'attente de la vacance de cet emploi qui interviendra à brève échéance.

Toutefois, dans la mesure où il excède une durée de 15 semaines, ce remplacement devait donner lieu à un appel à candidature interne.

Il y a donc lieu de procéder à celui-ci dont les modalités ont été approuvées par la COPALOC du 8 juin 2022 et qui requièrent également l'assentiment du Conseil.

16. Le marché public de services d'assurances de la Commune vient à échéance le 31 décembre 2022 de sorte que le lancement d'une nouvelle procédure s'avère nécessaire pour éviter la survenance d'une période exempte de couverture dans les différents domaines concernés.

Dans l'optique tant de mutualisation des coûts et d'économies d'échelles que de simplification administrative et de synergies, il est envisagé de procéder conjointement avec le CPAS.

Dans la suite logique de la délibération du 2 juillet 2020, il est proposé au Conseil de marquer son accord sur le contenu du cahier spécial des charges. La durée programmée du contrat est annuelle et pourra être renouvelée par tacite reconduction à 3 reprises.

Le devis estimatif atteint 600.000 €.

Mode de marché : procédure concurrentielle avec négociation.